

n°62

Le

Buisseran magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

JUILLET 2015

> MAIRIE

“Le groupe FOLKADOMENE
a fait danser les familles
pour la fête de la Saint-Jean”

P.13///



> Profession de foi, un an après **P.2///** > Editorial **P.3///** > Foire des bourgeons 2015 **P.4///** > 8 mai 1945 /
Incivilités **P.5///** > Budget **P.6///** > Bouton pression / Etat civil **P.8///** > Fête des Mères / CCAS **P.9///** >
Le projet Isère Amont **P.10///** > Installation de la balançoire / Nettoyage des bassins **P.12///** > Réglementation du
bruit de voisinage / Les feux de la Saint-Jean **P.13///** > Bilan qualité 2014 de l'eau **P.14///** > La balade autour
du livre **P.15///** > Concessions funéraires et cinéraires. **P.16///** >Associations **P.17///** > Informations **P.20///**





Profession de foi, un an après

/// Cela fait un peu plus d'une année que vous nous avez accordé votre confiance. Comme annoncé dans le dernier numéro du Buisseran, nous souhaitions faire un point d'étape sur nos projets et engagements pour notre commune. Cet exercice peut sembler délicat mais constitue un élément essentiel de transparence et de démocratie. Nous vous proposons donc de reprendre un par un les points que nous avons évoqué dans notre profession de foi.

Concernant notre cadre de vie, nous souhaitons apporter de nouvelles réponses adaptées à notre commune pour impulser un élan de vitalité, des actions festives et associatives ; depuis un an, nous avons organisé des manifestations populaires, culturelles ou sportives, souvent en toute simplicité : Tournoi de Football intergénérationnel, décoration du Sapin de Noël, Repas des Anciens dans une ambiance de french-cancan, Fête des Mères, Feu de la Saint Jean La façade Sud de la salle des fêtes a été remise en état par les élus. Deux bancs ont été installés au niveau du terrain de boules, il reste deux bancs à poser aux abords du local UV et sur la place du Boissieu. Le fleurissement a été effectué devant l'école et la mairie ainsi que sur les bassins, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Pour notre jeunesse, nous avons soutenu dans un contexte difficile de changement des rythmes scolaires et de mise en place des Nouvelles Activités Péri-scolaires un encadrement de qualité, en mettant à la disposition du SIEEM les structures et bâtiments communaux. Les dotations ont été augmentées alors même que la participation de l'Etat aux dépenses de notre commune est en nette diminution. Une balançoire a été installée pour les plus jeunes et notre commune a acquis de nouveaux outils ludiques qui ont été proposés pour la première fois lors de la Fête des Mères. Il y a néanmoins encore de nombreuses choses à faire : le Comité Jeunesse doit être relancé, ce que nous espérons faire à la rentrée.

Si l'on s'intéresse à la voirie, nous proposons de sécuriser les zones à risque. Pour cela, l'entretien des chemins communaux a été poursuivi, la route du Bois-

sieu devenue extrêmement dangereuse a été refaite. Les abords de l'école ont été sécurisés. La matérialisation de places de stationnement faisait partie de nos propositions. Elle a été (timidement) démarrée avec la délimitation de quelques emplacements, mais la problématique semble se situer ailleurs et si l'on souhaite pouvoir profiter de notre commune en toute sécurité, il faudra probablement que chacun fasse preuve de civisme, en acceptant de stationner son véhicule sur sa propriété lorsque cela est possible, en évitant d'endommager les espaces verts, ou en acceptant de marcher quelques pas de plus pour regagner son domicile. Les débats ont été animés au sein du Conseil Municipal afin de trouver une solution humaine et adaptée à cette situation ; le bon sens et le respect ne peuvent néanmoins se décréter par arrêté municipal.

Concernant les services et le souci de proximité, nous avons œuvré pour mettre en valeur les atouts de notre commune : agriculteurs, artisans, entrepreneurs, en allant à leur rencontre et en leur proposant de faire leur promotion à travers ce Buisseran, Une page Facebook® a été créée pour la commune, et le site internet que nous vous promettons est en cours de réalisation.

Afin de faciliter les démarches administratives, nous vous proposons de rencontrer les élus sur rendez-vous ; en pratique, très peu de demandes ont été faites ; elles ont toutes pu être satisfaites et nous restons à votre disposition. Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie ont été modifiés avec notamment une ouverture le 4eme samedi matin du mois. Nous ferons un point en septembre après une année de mise en place sur la

fréquentation du secrétariat le samedi matin et sur l'intérêt objectif de ce changement. Nous vous rappelons que les conseils municipaux sont ouverts à tous les Buisserans, les dates des réunions ainsi que les comptes-rendus sont publiés sur les panneaux d'affichage et le seront également sur internet dès que le site sera opérationnel.

Enfin, cette année devait voir se finaliser le PLU, socle de l'urbanisation future de notre commune ; nous avons pu mener ce projet à bien et vous aurez très prochainement la possibilité de nous faire part de vos remarques auprès d'un Commissaire enquêteur spécialement mandaté. Les projets d'assainissement sont également poursuivis.

Nous sommes une petite commune, avec parfois l'impression que nos préoccupations sont bien éloignées de celles de nos hommes politiques et que notre pouvoir décisionnaire s'amenuise d'année en année alors que nos responsabilités sont de plus en plus lourdes. Ce que nous avons réalisé nous l'avons accompli grâce à votre participation et au soutien inestimable des bénévoles. Et pourtant, il reste tellement à faire ... Cela fait une année que nous œuvrons pour La Buisserie. Il nous en reste cinq pour rendre ce village encore plus beau, encore plus dynamique, pour rendre ses habitants plus proches et plus heureux. Soyez assurés de notre motivation et de notre engagement pour atteindre ce qui nous tient le plus à cœur : votre confiance.///

Chers Buisserans !

/// Voici un peu d'informations sur la vie de notre village.



Budget : le 14 avril, les budgets de la commune ont été votés. Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts malgré la baisse des dotations de l'Etat et de la Communauté de Communes. Vous pourrez voir la répartition dans ce bulletin.

Assainissement : les études pour les futurs réseaux d'eaux usées des GRANGES sont en cours. Les premiers relevés topographiques nous démontrent que la station de relevage du SABRE ne peut être implantée à proximité de la route de la gare, au lieu-dit PEYRAT. Un nouvel emplacement plus fonctionnel et moins onéreux est recherché à l'entrée sud des GRANGES, à proximité de l'arrivée de tous les effluents, afin de ne pas traverser davantage de propriétés. Je remercie à cet effet la famille TARDY-COVET qui coopère à ce projet et nous offre une solution. Celle-ci devra être validée sur le plan technique et obtenir l'accord du conseil départemental.

PLU : le Plan Local d'Urbanisme a franchi de nombreuses étapes. Après les avis des Personnes Publiques Associées, un commissaire enquêteur vient d'être désigné par le tribunal administratif. Celui-ci assurera des permanences en Mairie lors de l'enquête publique qui se déroulera au mois de septembre. Un registre sera tenu à votre disposition pour inscrire vos doléances. Après les modifications apportées sur le projet, le PLU sera approuvé en décembre.

Le pont de la Buisnière : suite à une réunion avec les nouveaux conseillers départementaux et les chefs de projets, il est décidé que le pont de la Buisnière sera remplacé par un ouvrage neuf, ce qui nécessite de nouvelles études et accords de différents services de l'Etat. De ce fait, le début des travaux n'est pas envisagé avant le printemps 2018. Ceux-ci s'étaleront sur 22 mois. Le pont actuel sera au préalable démonté. Le coût total est de l'ordre de 4,5 M€ ce qui est inférieur à la remise en état qui est délicate et incertaine. La largeur de la chaussée sera portée pour la circulation des véhicules et cycles à 6 mètres. Un trottoir de service, d'une largeur de 0,65 mètre, bordera l'ouvrage de chaque côté. Il nous faut donc encore patienter mais une volonté politique de faire au mieux et au plus vite est officielle.

Salle annexe de la Mairie : le Conseil Municipal a décidé la remise en état de la salle jouxtant la mairie. Une demande de subvention est en cours auprès du conseil départemental qui doit nous allouer à titre exceptionnel 40% du montant hors taxe des travaux de 25429 euros (soit 10171 euros). Cette salle sera polyvalente pour les élus, les associations, l'école pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et les jeunes.

Sécurité : Soyez prudents lors de l'accueil de démarcheurs à votre domicile. En aucun cas la mairie a donné son accord. Même si vous vous absentez quelques minutes, fermez à clé votre habitation. Vous partez en vacances demandez à un voisin de porter une attention particulière à votre domicile. Signalez également à la gendarmerie votre absence afin que les patrouilles effectuent des contrôles aléatoires. Bien que nous habitons dans un village rural, nous ne sommes pas à l'abri de mésaventures avec nos jeunes enfants. Soyez vigilent face aux mauvaises rencontres possibles. Il vaut mieux être prévoyant que réagir trop tard. Vous remarquez quelque chose d'anormal ! Vous avez un doute !

Ayez le réflexe d'alerter la gendarmerie. Tel : 04.76.97.60.74
Ainsi ensemble nous réussirons à maintenir au sein du village une vie la plus agréable possible.

Bonne lecture de ce Buisseran et passez de bonnes vacances

/// André Maitre
Maire de La Buisnière

> SOMMAIRE

- 2 > Profession de foi, un an après
- 3 > Editorial
- 4 > Foire des bourgeons 2015
- 5 > 8 mai 1945 / Incivilités
- 6 > BUDGET 2015
- 8 > Bouton pression / Etat civil
- 9 > Fête des Mères / CCAS
- 10 > Le projet Isère Amont
- 12 > Installation de la balançoire / Nettoyage des bassins
- 13 > Réglementation du bruit de voisinage / Les feux de la Saint-Jean
- 14 > Bilan qualité 2014 de l'eau
- 15 > La balade autour du livre
- 16 > Concessions funéraires et cinéraires
- 17 > Associations
- 19 > Informations diverses

2015
n°62

Le Buisseran
magazine



Magazine municipal
N°62 - juillet 2015

- /// Directeur de la publication : André Maitre
- /// Directeur de la communication : Christelle Carron
- /// Conception : Print & Design (06 79 88 91 91)
- /// Réalisation : Print & Design
- /// Impression : CEWE best in print
- /// 320 exemplaires
- /// Dépôt légal : 03 août 1994



Mairie

Foire des bourgeons 2015 : Pensées de Promeneur

« Nous sommes le 29 mars ; passage à l'heure d'été et jour des élections départementales.

De bon matin, sur la rue Château Dauphin, j'entends la dameur qui monte et s'amplifie : au loin j'aperçois les stands bariolés. C'est la foire des Bourgeons, les badauds sont déjà là.

Les forains ont installé leurs étals ; les odeurs de pâtisseries se relaient à celles de fromages, salaison savoyarde ou plantes aromatiques, cela aiguise mon appétit avant l'heure. Les enfants courent demander à leurs parents la pièce salva-

trice qui leur permettra de faire un tour de poney, sauter dans le château gonflable ou sur les trampolines. Ou alors c'est pour un lot de la pêche à la ligne ? A moins que cela soit pour tenter d'attraper une truite dans le bassin des pêcheurs ? Arrivé à la place de l'Abbé Perrin, c'est le vide grenier et ses bonnes affaires qui me tente. Je flâne dans les allées, par ici des verres de grand-mère, par là des livres, ou pourquoi pas ce meuble ?

Le vote accompli je retourne à la salle des fêtes, c'est une paëlla faite sur place dans une poêle géante qui est servie. Un petit



tour à la buvette pour discuter avec Pierre Paul ou Jacques des histoires du village et refaire le monde.

Je rentre à la maison avec quelques Zezettes pour Tatie qui en raffole toujours. »

Cette bien jolie foire a été comme tous les ans une des grandes animations de notre village, ceci grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Les élus ont tenu à les remercier eux et leurs conjoints en partageant le repas de la foire lors d'une soirée conviviale. C'est avec plaisir que nous attendrons la foire 2016, le 10 Avril.





Mairie

8 Mai 1945 une victoire dans la joie et la douleur.

8 Mai 1945, 8 Mai 2015, 70 ans après la capitulation de l'Allemagne nazie, des commémorations ont lieu partout en France. Une journée du souvenir et de nombreux hommages avec une place faite à la jeunesse qui sera à l'honneur cette année. Comme chaque année, pour rendre un vibrant hommage à leurs aînés engagés dans une guerre meurtrière (70 millions de morts), les habitants de la Buissière et le conseil municipal se sont rassemblés devant le monument aux morts. L'émotion était palpable et le public silencieux, pendant la lecture du mes-

sage de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) par Eline Ravix qui, d'une voix douce et mélodieuse, a porté haut les notions de liberté et de courage. Le Maire André Maitre a ensuite lu le message du secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire. Des gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts. Après la minute de silence, la Marseillaise et le chant des partisans ont fait monter l'émotion de l'assistance.

Incivilités

Dans notre village rural où il fait bon vivre, il est regrettable que des tensions viennent troubler cette tranquillité en raison d'incivilités d'une minorité.

- Chaque année les haies qui bordent les voies publiques ou les limites parcellaires doivent être entretenues afin de ne pas gêner la circulation ou créer des tensions de voisinage. Est-il nécessaire de le rappeler par lettre chaque année ?

- Le stationnement sur la voie publique est toléré s'il ne gêne pas la circulation. Celui-ci fait l'objet, quotidiennement, de discordes. **Aucune place n'est attribuée devant chez vous.** Le conseil municipal n'a pas l'intention de créer des parkings avec vos impôts alors que de nombreux véhicules peuvent être garés au sein des propriétés. A moindre coût, des emplacements pourraient être tracés au sol, mais il va de soi que le non respect entraînerait alors comme en ville des verbalisations. Doit-on en arriver là ?

- Nos jeunes utilisent les espaces de jeux bien souvent sans surveillance et quel enfant n'a jamais fait de bêtise ? Ainsi,

les vitraux de l'église sont parfois mis à mal par un ballon ou des jets de pierre. Le cimetière devient un terrain de jeux. Le mur extérieur de la sacristie déjà fragile, en attente de travaux, a subi des dégradations. L'assise de la balançoire nouvellement installée, a été entaillée au couteau. Les fixations des jeux (boulons) font l'objet de démontages hebdomadaires qui mettent en jeu la sécurité.

Des rappels de règles simples des parents ne peuvent que faire évoluer favorablement cette situation. Les frais de réparations de ces petits méfaits ne devraient pas être pris en compte par la Mairie. En effet, chaque enfant est couvert par l'assurance Responsabilité Civile des parents.

Pour terminer sur une bonne note et améliorer le bien vivre ensemble, il suffit de respecter quelques règles de bon sens. Je remercie donc l'auteur du bris des vitraux de l'église qui est venu en présence de ses parents se dénoncer afin que l'assurance couvre cette réparation.

André MAITRE

BUDGET

2015

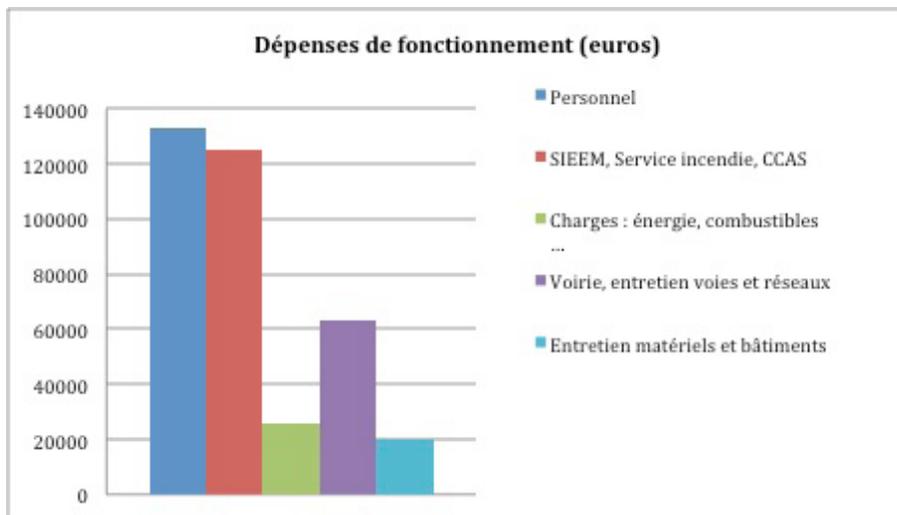
Mairie

Dans un contexte de réduction conséquente des dotations de l'état, le Budget Primitif 2015 de notre commune a été voté en Conseil Municipal le 14 avril dernier en présence de Mme LE COZ, Trésorière du Touvet qui a succédé à M. ORSET. La distinction est faite entre le budget de la Commune proprement dit et les comptes liés à l'Eau et à l'Assainissement. Le budget atteint un total de 779 752 euros (562 318 euros de fonctionnement et 217 434 euros d'investissement).

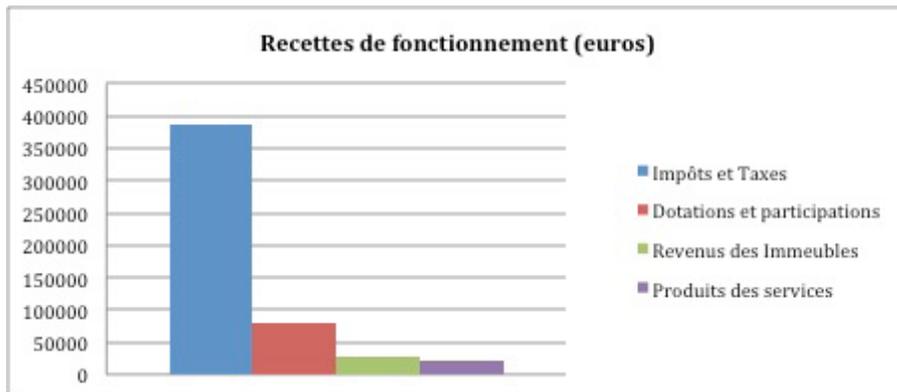
Dépenses et Recettes de fonctionnement de la Commune

Les dépenses de fonctionnement atteignent un total de 562 318 euros. Le principal poste de dépenses est constitué par les charges de personnel (133 130 euros) suivi des contributions aux SIEEM, SDIS, CCAS (125 427 euros) et des charges à caractère général (énergie – combustibles et carburants 26 000 euros, voirie et entretien des voies et réseaux 63 400, entretien des matériels et bâtiments 19 730 euros, primes d'assurance 8000 euros, entretien des bois, forêts et terrains 5970 euros).

A titre de dépenses imprévues, 20 000 euros ont été versés à la section de fonctionnement.

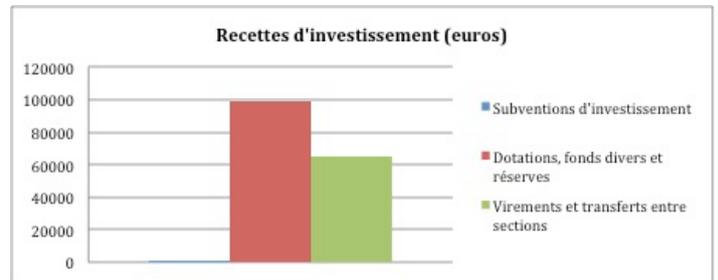
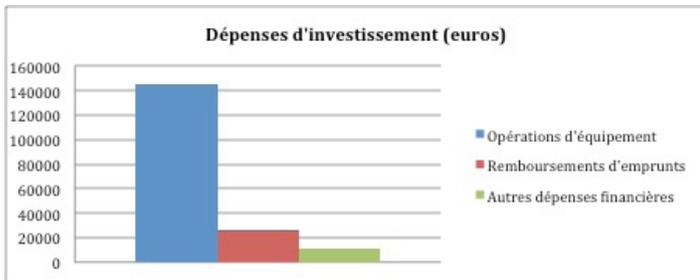


Les prévisions de recettes atteignent l'équilibre avec 519 274 euros de recettes auxquelles s'ajoutent 43 044 euros de report des résultats 2014. Ces recettes restent majoritairement portées par les Taxes et Impôts. Il convient de noter que ces recettes liées aux Impôts et Taxes sont en diminution à 385 509 euros contre 389 745 euros pour l'exercice précédent alors même que les dotations et participations ont été sévèrement réduites à 81 060 euros contre 95 181 euros l'année précédente.



Dépenses et recettes d'investissement de la Commune

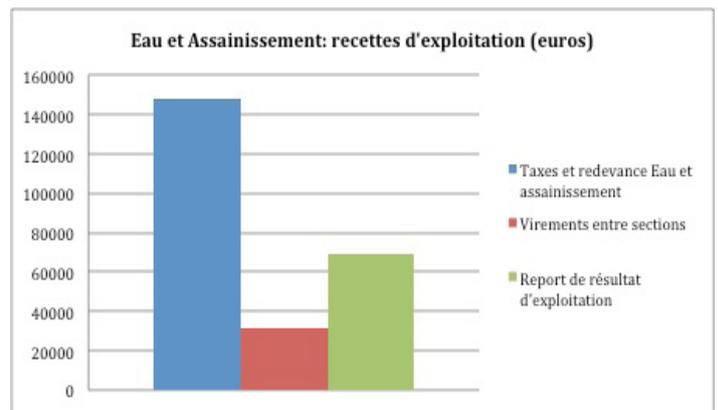
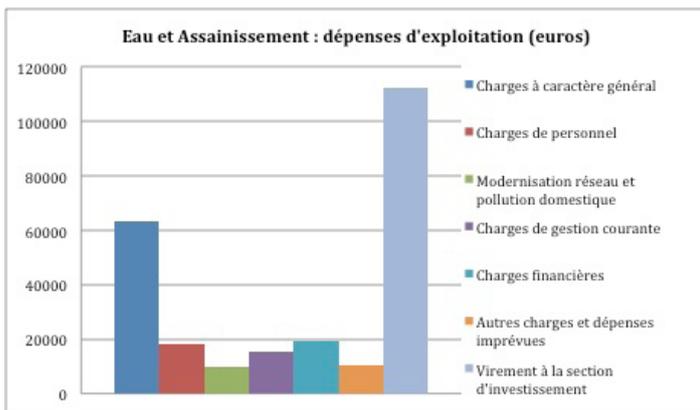
S'agissant de la section d'investissement, les dépenses annuelles atteignent 180 910 euros auxquelles il faut ajouter 36 524 euros d'opérations restant à réaliser, ce qui fait un total des dépenses d'investissement cumulées de 217 434 euros. Ces dépenses sont constituées essentiellement de dépenses d'équipement (144 723 euros) et de dépenses liées aux remboursements d'emprunts.



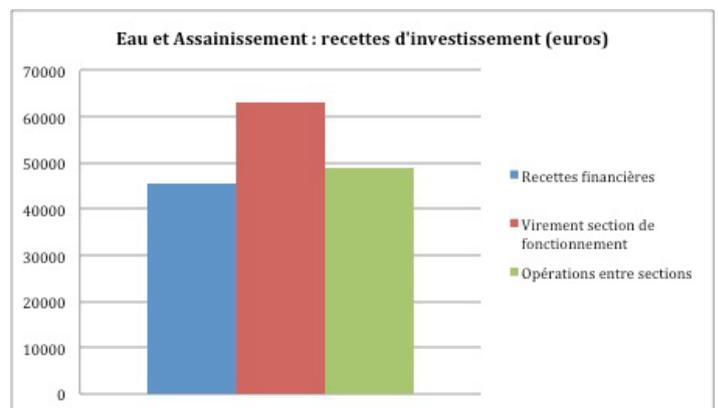
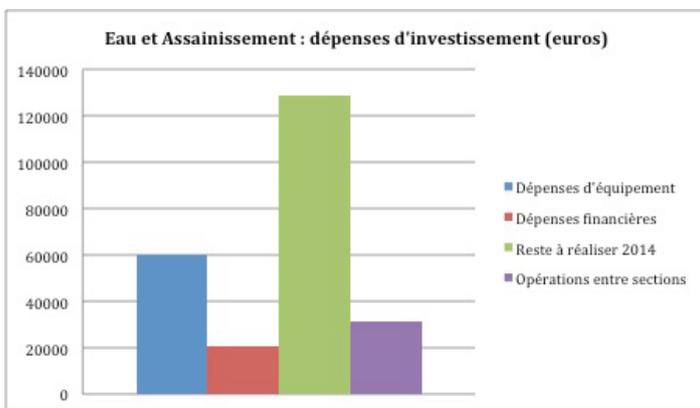
Les recettes d'investissement atteignent 165 796 euros auxquels il faut ajouter 24 655 euros de restes à réaliser et 26 983 euros de solde d'exécution pour atteindre l'équilibre dépenses – recettes à 217 434 euros.

Eau et Assainissement

Concernant les comptes budgétaires de l'eau et de l'assainissement, les dépenses d'exploitation et d'investissement ont été arrêtées pour 2015 à 248 647 et 241 110 euros respectivement, en équilibre avec les recettes prévisionnelles.



Concernant l'investissement, les dépenses son constituées de 112 143 euros d'opérations d'équipement et de charges financières auxquelles il faut ajouter 128 967 euros de restes à réaliser 2014. Le total se porte ainsi à 241 110 euros.



Les recettes d'investissement sont constituées de recettes financières auxquelles s'ajoutent des virements et opérations entre sections.

Ce budget 2015 a été adopté à l'unanimité.

Bouton pression

L'équipe municipale remercie la famille Guidet pour cette information historique.

juin 1986

Un centenaire qui a de la pression

celui du bouton, invention grenobloise

POUR avoir fait une double fixation : celle de la fermeture et celle de la lettre A (de son prénom), l'arrière-arrière-grand-père Raymond - de la lignée des boutons - a installé sa descendance autant dans l'opulence que dans l'histoire.

Ce n'était pourtant qu'un ouvrier, son père, instituteur, ayant dû renoncer à faire de son fils un intellectuel.

Né à La Buissonnière, en 1840, donc Dauphinois mâtiné de savoyard, Albert-Pierre Raymond, premier d'une lignée désormais solidement « fixée » à tout prénom commençant par un A, passa très vite des bancs de son école à ceux des ateliers de l'école Vaucanson, à Grenoble, afin d'y étudier, selon ses aspirations, l'art de la mécanique. Puis, comme tout bon ouvrier, il s'en fut courir son tour de France.

Il revient en 1865, fier Compagnon et avec deux de ses pairs : Allègre et Guttin, monte son atelier, à Grenoble, 18, rue Chenoise. Pour cette ville, alors florissante capitale de la ganterie, c'est la fine équipe de la mécanique.

Toutes les petites pièces sortent de la rue Chenoise.

L'invention du siècle

Mais les gantiers butaient sur un problème : celui du boutonnage du gant, trop manuel, trop exigeant quant à la main d'œuvre.

Il n'en fallait pas plus pour stimuler l'esprit inventif d'Albert-Pierre Raymond.

En 1874, il dépose son premier brevet : c'est celui du bouton à hélice.

Puis l'affaire s'améliore et en 1879, c'est un deuxième brevet : celui du crochet (à hélice toujours) pour gants et bottines, qui vient « s'arrimer » sur une pièce métallique.

C'est mieux, mais il y a toujours cette sacrée boutonnière pour laquelle il faut toujours manier l'aiguille.

Dans un coin de son atelier, Albert Raymond cherche, s'acharne, dans ses feuilles de laiton (parce que ça ne rouille pas), crochette, bouton, rivette et pressionne enfin ! C'est le coup de génie. Il met au point son invention, le bouton-pression est né.

Nous sommes en 1886 : troisième brevet.

Les gantiers qui n'attendaient que cela, soit un élément qui se monte et se démonte facilement et surtout qui ne soit plus à coudre, adoptent dans l'enthousiasme ce qui est, pour eux, l'invention du siècle.

L'adieu à la boutonnière !

Pour Albert Raymond qui, entre temps, s'était retrouvé avec un seul associé et, de la rue Chenoise, avait émigré « en pleine campagne » sur un terrain de ce

qui est aujourd'hui le très actif cours Berriat, c'est vite la fortune d'autant que, aussi malin qu'il était créatif, il avait pris la précaution de déposer son brevet dans le monde entier.

Le voilà donc, pendant vingt ans, roi du bouton-pression.

Mais il n'en restera pas là. Il inventera encore et toujours, ne cessant d'améliorer ce système de fermeture qui permit à tous les gantiers du monde, aussi aux confectionneurs, de dire « adieu à la boutonnière » !

Des « grosses » par milliers

Des trois artisans de l'atelier on était, à ce rythme, vite passé aux 500 ouvriers de l'usine : 1 250 aujourd'hui dont 550 à Grenoble.

Certes on ne boutonne plus gère le gant, et pour cause !

Mais on pressionne toujours : sacs, chaussures, vêtements et accessoires divers.

Si bien que chez Raymond, de père en fils, on nage allègrement dans le crochet, l'œillet, le rivet et autres pièces de tout système de fermeture.

30 % du marché français, cela représente de belles rangées de boutons-pression. Et chaque jour les « grosses » partent par milliers vers tous les pays du monde :

« Déjà en 1900, 4 000 grosses étaient expédiées quotidiennement »

me précisa-t-on à l'usine Raymond où l'on m'apprit aussi ce qu'était la « grosse » : une unité de mesure, 12 fois 12, qui, à l'instar de la « raviole », spécialité gastronomique du Royans, s'applique au bouton-pression.

Cardin pressionnera cet hiver

Mais, chez Raymond, si l'on pressionne, on grave aussi (pour les exigeants), on teint à l'échantillon, (pour les raffinés) et la carte géographique du bouton-maison, passe beaucoup par la mode.

Il y eut, noblesse oblige, les boutons armoriés : aigle de la famille impériale allemande, blasons de la cour britannique très friande du gant de Grenoble.

Il y eut la période Courrègue avec ses alignements de boutons de couleur.

Il y eut la frénésie des boutons à calotte de nacre.

Et cela ne saurait s'arrêter.

N'annonce-t-on pas que Pierre Cardin, pour la saison prochaine, va sortir des gants avec « tout plein de boutons-pression » ?

De quoi lever gaiement les coupes de champagne lors des fêtes du centenaire : du 9 au 15 juin à Grenoble. !

Lucile DUC.

Etat civil

Carnet blanc

Gaëtan COSTAGLIOLA et Camille BOUVARD se sont mariés le 23.05.2015
Stephane MASSET et Catherine VILAIN se sont mariés le 16.06.2015

Carnet bleu

Louna RAJON est née le 01.03.2015
Marius BARRE est né le 8.05.2015
Téo CIPPELETTI est né le 15.06.2015
Lorenzo MUSITELLI est né le 29.06.2015
Isie PASCAL est née le 01.07.2015, sa maman Ophélie Conseillère Municipale et son papa Vincent ont toutes les félicitations des membres du conseil

Si vous souhaitez qu'une photo de votre enfant ou de votre mariage soit publiée, pensez à nous l'envoyer par courriel ou directement en mairie.

Décès

Mme Maitre Elise épouse Carron décédée le 8 juillet 2015 à l'Age de 94 ans





Mairie

Fête des Mères

/// C'est à la mairie autour d'un thé ou café gourmand que l'équipe du CCAS et les élues ont reçu les mamans du village.

André Maître a accueilli les héroïnes du jour par un discours qui honorait ce rôle d'une vie et ouvrit ainsi avec bienveillance une dégustation de mignardises faites maison qui fut très appréciée. Pendant que les femmes profitaient de ce moment de liberté en toute gourmandise, les enfants se divertissaient et goûtaient sur la place de l'église accompagnés de leurs papas et des élus.

Ce petit temps de détente s'est terminé par des échanges spontanés de recettes ; les enfants et les hommes sauront en profiter ... elles ont bien toutes cela en commun les mamans : penser à leur famille en toutes circonstances ! En fin de journée un assortiment de ces mignardises et la traditionnelle rose furent portés au domicile des mamans ne pouvant plus se déplacer. ///



Mairie

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En raison des élections régionales de cette fin d'année, Le repas des Anciens sous le thème du DISCO aura lieu le **dimanche 29 novembre** et non le dimanche 6 décembre.



NOUVEAU AU TOUVET

Marie-José et Marc vous accueillent Route de Goncelin (côté AXA ASSURANCES) dans leur magasin spécialisé en matériel médical : location, vente, entretien, livraison et aide à la prise en main.

Tél : 04 76 72 63 86

admedical@orange.fr

LE PROJET ISÈRE AMONT

Entre Pontcharra et Grenoble Protéger les zones urbaines et valoriser le territoire

LES TRAVAUX DU PROJET ISÈRE AMONT PERMETTRONT DE PROTÉGER LES ZONES URBAINES DES RISQUES D'INONDATION.

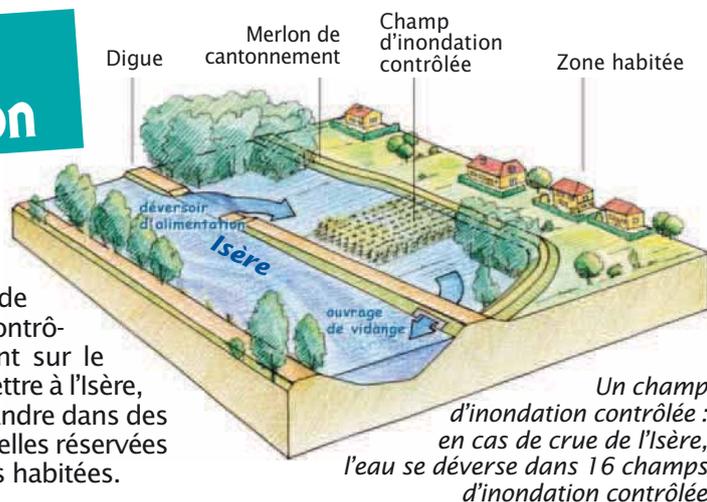
En 1859, une forte crue ravagea toute la plaine du Grésivaudan. Les digues actuelles ont permis de limiter l'impact d'autres crues importantes en 1914, 1928, 1948 et 1968, mais elles ont aussi généré une instabilité du lit de la rivière. Implantées trop près de l'Isère, ces digues sont régulièrement déstabilisées par l'eau et s'avèrent de plus en plus fragiles et mal adaptées pour faire face à l'urbanisation de la vallée. C'est pourquoi, le Conseil général a créé le Symbhi (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère) pour réaliser les aménagements indispensables pour protéger les habitants contre le risque d'inondation. Après plusieurs années d'études et de concertation, les travaux débutent cette année.

Contrôler l'inondation

■ **L'approche développée par les ingénieurs est novatrice** avec l'aménagement de champs d'inondation contrôlée (CIC) qui reposeront sur le principe suivant : permettre à l'Isère, en cas de crue, de s'épancher dans des zones agricoles et naturelles réservées pour protéger les zones habitées.

■ **Ce choix permet de diminuer la hauteur d'eau dans le lit de la rivière.** En cas de crue, l'eau sera ainsi stockée dans 16 champs d'inondation contrôlée (CIC) dont la capacité totale sera de 35 millions de m³.

■ **Pour dimensionner ces champs d'inondation contrôlée,** le niveau de référence maximal adopté est celui de la crue de 1859 qualifiée de "bicentennale", ce qui signifie qu'elle



Un champ d'inondation contrôlée : en cas de crue de l'Isère, l'eau se déverse dans 16 champs d'inondation contrôlée

a 1 chance sur 200 de se reproduire chaque année.

■ **Ce système de protection n'attendra pas la hauteur de la crue bicentennale pour fonctionner.**

Des déversoirs, construits sur les digues, permettront d'alimenter les champs d'inondation contrôlée même en cas de crue moins importante (à partir de la crue trentennale).

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le projet Isère amont concerne 29 communes et près de 350 000 habitants. Si la crue de 1859 se reproduisait aujourd'hui, les dommages matériels atteindraient 1 milliard d'euros.

Les aménagements ont pour objectif :

- de protéger les zones habitées contre le risque d'inondation grâce notamment aux champs d'inondation contrôlée (CIC).
- de valoriser les milieux naturels (confluences, bras-morts, forêts alluviales, corridors biologiques)
- de développer la fréquentation des berges de l'Isère grâce à des aménagements paysagers, des haltes-vertes...

Les travaux de la première tranche (entre Grenoble et Saint-Ismier) débutent en février.

Les travaux dans le lit de la rivière

1 DEUX PLAGES DE DÉPÔT CRÉÉES

■ **L'Isère étant une rivière alpine,** elle charrie une quantité importante de graviers, sables et limons. Les apports solides se déposent et encombrant le lit de la rivière. Ils seront surveillés et périodiquement prélevés entre le pont de Brignoud et la confluence du ruisseau de Bresson, ou entre le pont de la Bâtie et celui de Domène.

2 DES BANCS PLUS BAS

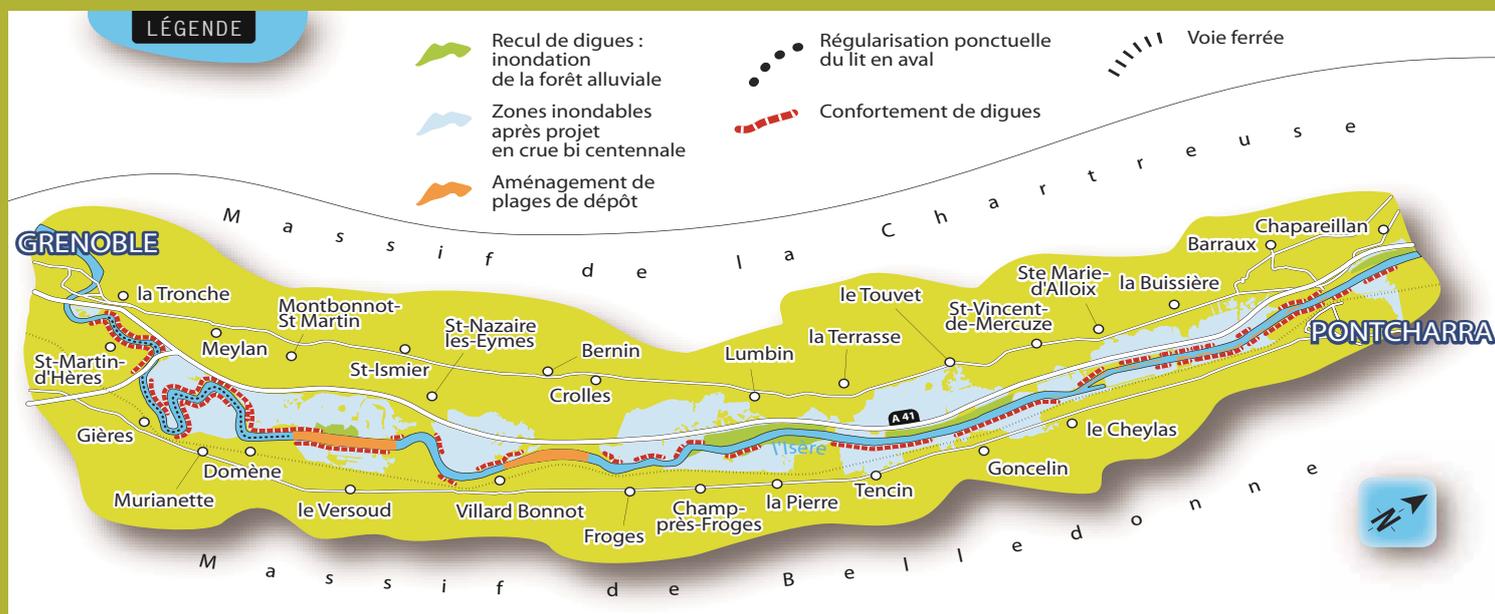
■ **Afin de limiter la hauteur des digues,** il est nécessaire d'enlever les matériaux déposés au milieu du lit de l'Isère ou le long des berges. Ils forment ce qu'on appelle des "bancs". 23 sont recensés entre Pontcharra et Grenoble.

3 DES CONFLUENCES RÉTABLIES

■ **Lorsque l'Isère atteint son débit moyen,** elle n'est plus raccordée à 7 de ses affluents : les ruisseaux du Fay, du Renevier, d'Alloix et de la Combe de Lancey, les canaux de Bresson et de Bois Claret, la chantourne de Meylan. Conséquences : les poissons ne peuvent plus rejoindre les affluents pour se reproduire. Des marches franchissables par les poissons seront donc aménagées.

4 DES BRAS MORTS RÉHABILITÉS

■ **D'anciens bras de l'Isère sont aujourd'hui coupés de la rivière et en voie de disparition à Chappareillan, Lumbin, Sainte-Marie-d'Alloix, Crolles et Meylan.** Des travaux sont prévus pour les remettre en eau, ce qui permettra de favoriser la biodiversité des milieux humides.



Les travaux sur les berges

1 LES ENDIGUEMENTS
 ■ **L'état des digues est variable selon les lieux et leur vulnérabilité à l'érosion de la rivière.** Plusieurs interventions sont envisagées. Un confortement est nécessaire quand il y a risque de glissement du talus dans la rivière ou risque de brèche par suite d'infiltration d'eau dans le corps de digue. Partout où la digue est plus basse que le niveau de la crue bicentennale, elle sera rehaussée. Enfin, la digue sera supprimée par endroits pour inonder la forêt alluviale et créer des milieux humides.

2 LES AUTRES OUVRAGES
 ■ **Le bon fonctionnement du nouveau système de protection sera assuré grâce à des ouvrages d'alimentation,** de régulation ou de vidange des champs d'inondation contrôlée, voire de protection contre le reflux de l'Isère dans certains affluents.



En aval du Versoud, une plage de dépôt sera créée dans le lit de l'Isère afin de piéger les matériaux transportés par la rivière.

2 DES MILIEUX RESTAURÉS
 ■ **Les matériaux récupérés dans le lit de la rivière seront employés pour revaloriser 8 gravières dans la vallée.** Les chantiers de terrassement nécessitant un déboisement partiel, des arbres seront plantés sur une surface totale de 20 hectares. Les corridors biologiques, c'est-à-dire des passages de migrations pour les animaux seront développés.

3 UN PAYSAGE ET DES LOISIRS
 ■ **Les aménagements paysagers et de loisirs permettront le développement d'activités de détente respectueuses du caractère naturel de l'Isère et de ses digues.** Les riverains pourront stationner à proximité des endiguements, cheminer dans un cadre verdoyant, pique-niquer sur les haltes vertes implantées au niveau des déversoirs et disposer d'accès aux berges situées au bas des talus.

Les travaux dans la plaine alluviale

1 DES REMBLAIS DE PROTECTION
 ■ **Pour cantonner l'eau dans les champs d'inondation contrôlée et protéger certaines habitations,** de petits ouvrages de protection en remblai seront érigés localement. De hauteur limitée, ils joueront le même rôle que ceux des voies ferrée et autoroutière qui formeront par endroits la limite de la zone inondable.

3 tranches de travaux

- Budget global du projet Isère amont : 112 millions d'euros
- Planification : trois tranches de travaux sont nécessaires.

Tranche 1 : 2012 - 2016

- 52 millions d'euros financés par :
- le Symbhi (Conseil général et intercommunalités) : 51 %
 - l'Etat : 43 %
 - l'Agence de l'Eau : 6 %
 - 4 communes concernées en rive droite : Saint-Ismier, Montbonnot-Saint-Martin, Meylan, et La Tronche.
 - 6 en rive gauche : Le Versoud, Domène, Murianette, Gières, Saint-Martin-d'Hères et Grenoble.

Tranche 2 et 3 : à partir de 2016

Elles concernent tous les aménagements prévus en amont de la limite Le Versoud-Saint-Ismier. Ce n'est qu'au terme de la réalisation de l'intégralité du projet que toutes les zones urbaines de la vallée seront protégées à hauteur de la crue bicentennale.





Mairie



Installation de la balançoire

Ingrédients : Une bonne louche de motivation et plusieurs cuillères de disponibilité / Quelques litres d'huile de coude par personne / 306 euros TTC de graviers bien lourds / 203,48 euros TTC de béton frais / 1275 euros TTC de balançoire en kit / De bons outils / Une seule paire de gants / Des pépites de copains sur qui on peut compter / Un bon verre d'esprit d'équipe / Une grande dose de générosité et de bienveillance / Un zeste de doute / Quelques gouttes de sueur / Une casserole de bonne humeur

Faire chauffer le projet et le faire voter. Commander et réceptionner, préparer vos ingrédients. Planifier les différentes étapes de vos réalisations en fonction des disponibilités de chacun. Etudier les plans, tracer avec un peu d'imagination avec et une bonne louche si votre recette comporte des coquilles et décaisser sans stresser.

Au petit matin, assembler la bête à l'aide de bras costauds. Mettre un petit coup de godet pour rectifier l'assaisonnement et verser le béton tout frais par petites vibrations. Laisser-le durcir puis étaler doucement les graviers sur toute la surface. Réserver une petite quantité pour la fin. Prendre patience et ne pas désespérer, cette étape peut-être longue et douloureuse. Plusieurs paires de bras sont nécessaires.

Lorsque vous verrez les bambins bondir tout autour, c'est prêt ! Laissez-les enfin se balancer et vous, les regarder pour le plaisir...



Mairie



Nettoyage des bassins

Cette année les habitants du village avec l'aide des élus ont procédé au nettoyage des bassins publics dispersés sur la commune. Algues, calcaire, pierres et autres objets ont été évacués de ces points d'eau. Deuxième étape et pas la moindre, nous espérons réhabiliter les bassins pour l'été prochain et les remettre tous en eau, quelques travaux sont à prévoir avec le remplacement des robinets bouton poussoir par des robinets plus esthétiques à débit continu.

Combien y a-t-il de bassin sur la commune ?
Combien sont en eau ?

Un grand merci à toutes les personnes du village qui ont participé dans la bonne humeur à ce grand nettoyage.

Réponse : 8 bassins (3 sont en eau non contrôlée et 5 sont en eau branchés sur le réseau potable)



Mairie

Réglementation du bruit de voisinage dans le département de l'isere

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils diffusant de la musique, instruments de musique, appareils ménagers, ainsi que ceux résultant d'activités ou de comportement non adaptés à ces locaux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.///

RECHERCHE CO-VOITURAGE

La Buisière – Gare de Pontcharra ou La Buisière- La Motte Servolex

Bonjour,
Je recherche pour la rentrée prochaine un "co-voitureur" pour le trajet du matin.

Soit de La Buisière (La Bérarde) à la gare de Pontcharra (le train est à 7h04).
Ou bien pour La Motte Servolex, avant 8h.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter mes parents au 06 87 61 92 75.

Théo



Mairie

Les feux de la Saint-Jean à La Buisière

Quelques tables et chaises installées sur la route, fermée pour l'occasion, un petit stand de restauration, une buvette et un groupe, il n'en fallait pas moins pour que petits et grands se massent près de notre salle des fêtes. A quelques pas de là, se dressait majestueusement un bûcher en forme de tipi, bâti avec le bois offert par la SCIERIE MOSCA pour cette occasion. Le groupe FOLKADOMENE a fait danser les familles au rythme de son répertoire folk pendant que frites et hot-dog s'envolaient comme des petits pains.

A la nuit tombante le bûcher s'est enflammé, et la magie du feu a opéré. Les Buisserans se sont approchés pour admirer le tipi se faire dévorer... le beau temps étant au rendez-vous en toute simplicité, c'était une belle soirée d'été que nous avons savourée ; merci d'y avoir participé.///

Bilan Qualité 2014

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

4 résultats conformes sur 4 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 22.3 °F -
maxi : 22.3 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l -
maxi : 0.8 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.15 mg/l -
maxi : 0.19 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable
par le réseau de **Boissieu à La
Buissière** qui est exploité en régie
directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du trop plein du réseau de la commune
de La Flachère ; le captage communal du Boissieu est
hors service.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement par
rayonnement ultraviolet.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de
Boissieu par la commune de **La
Buissière** au cours de l'année 2014
présente une qualité bactériologique
satisfaisante. Elle est par ailleurs
conforme aux limites réglementaires
fixées pour les paramètres
chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

Bilan Qualité 2014

D'où vient l'eau
que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli
et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 26.3 °F -
maxi : 26.8 °F

Eau moyennement minéralisée



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.7 mg/l -
maxi : 1.6 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.18 mg/l -
maxi : 0.18 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :
0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses
pour les autres paramètres sont
conformes aux limites de qualité.

Votre réseau : Vous êtes alimenté en eau potable
par le réseau de **La Ville à La
Buissière** qui est exploité en régie
directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient du captage du FAYET situé sur la
commune.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de
désinfection aux rayonnements ultraviolets.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau de **La
Ville** par la commune de **La
Buissière** au cours de l'année 2014
présente une qualité bactériologique
satisfaisante.
Elle est par ailleurs conforme aux
limites réglementaires fixées pour les
paramètres chimiques recherchés.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.



limite de qualité : absence d'E.Coli et entérocoques/100ml

5 résultats conformes sur 5 analyses

Eau de qualité satisfaisante



Les eaux ne doivent être ni corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 31.2 °F - maxi : 31.2 °F

Eau dure



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 7.3 mg/l - maxi : 7.3 mg/l

Eau conforme contenant peu ou pas de nitrates



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0.08 mg/l - maxi : 0.08 mg/l

Eau conforme, peu fluorée



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides : 0 µg/l

Eau conforme - absence de pesticides



Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux limites de qualité.

Votre réseau :

Vous êtes alimenté en eau potable par le **réseau des Granges à La Buissière** qui est exploité en régie directe par la commune.

Origine de l'eau :

L'eau provient des captages de la Flachère et du Bourgeat situés sur les communes de La Flachère et de La Buissière.

Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement de désinfection aux rayonnements ultraviolets.

L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement sorté de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Nos conclusions

L'eau distribuée sur le réseau **des Granges** par la commune de **La Buissière**, au cours de l'année 2014 présente une qualité bactériologique satisfaisante. Elle est par ailleurs conforme aux limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.



Association

La balade autour du livre

La 13^{ème} édition de la journée "Balade autour du livre" aura lieu le dimanche 27 septembre, de 10h à 18h00. Soyez nombreux pour accueillir une trentaine d'auteurs régionaux, vous promener de stand en stand chez l'habitant, à pied ou en calèche, pour les ventes de livres d'occasion.

Cette année, de nombreuses animations sont proposées aux petits et aux grands :

- "Jardins de plume" : atelier de calligraphie pour enfants
- "Gildas le clown" qui déambulera sur son char de 10 à 12h et de 13h30 à 15h00, à la fois cracheur de feu, petit lutin sculptant des ballons, et jouant un spectacle autour du cirque et de la magie
- 15h30 : représentation d'un spectacle de Patamouss'Théâtre : "Les Sorcières, ça n'existe pas"

Un quiz sera aussi proposé aux enfants, avec pour thème "les sorcières". De jolis lots leur seront offerts.

Sans oublier, les concours de nouvelles et de poésies, avec remise des prix devant les officiels, à 11h00.

Une buvette-repas sera ouverte toute la journée et accueillera auteurs et public.

CONCESSIONS FUNERAIRES ET CINERAIRES

Après un décès, les proches du défunt doivent choisir le devenir de la dépouille ou de ses cendres : cercueil dans une tombe en pleine terre, cendres dispersées dans le jardin du souvenir, dépôt de l'urne dans un columbarium, ou un caverne soit une inhumation dans une tombe en pleine terre.

Plusieurs solutions sont envisageables sur notre commune.

CONCESSION EN PLEINE TERRE (L2m x l1m x p2m)

Le type de concession peut être acquis selon deux possibilités :

- concession de 50 ans renouvelables = 550 €
- concession de 30 ans renouvelables = 350 €



ESPACE CINERAIRE / CAVURNE

Un espace cinéraire est installé pré-équipé, entourage béton pour délimiter la zone avec fondation bordure 20h x 10 épaisseur. Dimensions extérieures 1m x 1m. Finitions toile géotextile et gravier.

- concession de 50 ans renouvelables = 750 €
- concession de 30 ans renouvelables = 550 €

Les familles qui le souhaitent peuvent équiper cet espace cinéraire d'un caverne à leur charge pour un montant d'environ 400 €.
Capacité de 5 urnes.

Le caverne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé contrairement au columbarium qui lui est collectif.



COLUMBARIUM

Trois concessions sont disponibles. Elles peuvent accueillir chacune 4 urnes :

- concession de 30 ans renouvelables = 750 €

JARDIN DU SOUVENIR

Un emplacement en cours de réaménagement est spécialement affecté à la dispersion des cendres. Il est entretenu par les soins de la commune. La mise à disposition est gratuite. Une petite plaque de dimensions et coloris imposés sera apposée sur la stèle en mémoire du défunt. Celle ci est à la charge de la commune.





Association

Loisirs & Sport

Samedi 9 Mai à 20 H et Dimanche 10 Mai à 16 H : Spectacle de danse de fin d'année au Coléo pour les groupes 1 et 2, sous le thème des photos souvenirs (Photos ci-jointes)



Samedi 6 juin : Sortie en famille à Walibi 61 personnes ont répondu présentes à la sortie en famille à Walibi, sous un grand soleil, les familles ont pu profiter pleinement du parc et de ses attractions !!! A refaire en 2016 !



Vendredi 19 juin à 20H30 et Dimanche 21 juin à 16 H : Spectacle de danse de fin d'année au Coléo pour le groupe 3, sous le thème de la Danse au féminin !

Une démonstration de ce que les enfants ont pu développer en gym a eu lieu le 23 juin, puis une séance d'essai de danse suivie d'un apéritif en compagnie des parents a clôturé l'année, le 25 juin...

Reprise des activités fin septembre, inscriptions vers le 7 septembre 2015.

En attendant, bonnes vacances à tous !



fête des mères 31/5/15.les dauphins

Le Club des Dauphins fête les mamans

Association

Le Loto des enfants

Le loto des enfants a eu lieu Dimanche 18 Janvier. Le soleil a brillé dehors et dans la salle, et une soixantaine d'enfants se sont partagé des lots variés : jeux de société, déguisement, et autres activités manuelles, ainsi qu'appareil photo numérique et lecteur MP4, sans oublier les gros lots skis et tablette numérique...

Le goûter a également été apprécié. Toute l'équipe vous attend nombreux l'année prochaine !



Association

APERP randonnée gastronomique

Dimanche 14 Juin : La 9ème Randonnée gastronomique de l'Association des parents d'élèves (APERP) a réuni 238 randonneurs de tous âges, venant en famille ou entre amis !

Le soleil a pointé le bout de son nez en milieu de parcours, aux alentours du Boissieu, où les participants ont pu profiter du trou glacé (de rigueur) et découvrir la Grange, lieu d'exposition temporaire et sa magnifique exposition « Livres de plantes » !

Les randonneurs ont gardé leur sourire tout au long de la journée, un grand merci à eux, nous leur donnons RDV l'année prochaine pour fêter dignement le dixième anniversaire de cette belle manifestation...Placée sous le signe de la fête !!!

BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN

- > Sainte Marie d'Alloix**
 mercredi : 16h à 18h00
 samedi : 10h à 12h00
- > Barraux**
 mardi : 10h à 12h
 mercredi : 15h à 18h30
 vendredi : 16h à 18h
 samedi : 10h à 12h
- > Chapareillan**
 mercredi : 10h à 12h et 15h à 18h
 vendredi : 16h à 18h
 samedi : 9h30 à 11h30
- > Pontcharra**
 mardi : 15h à 18h
 mercredi : 10h à 12h et 13h à 18h
 jeudi : 10h à 12h
 vendredi : 15h à 19h
 samedi : 10h à 12h et 13h à 17h
- > Le Touvet**
 lundi : 16h30 à 18h
 mardi : 11h30 à 13h30
 mercredi : 9h à 12h
 vendredi : 18h à 19h30
 samedi : 10h à 12h
Vacances scolaires :
 mercredi : 9h à 12h et 14h à 16h
 vendredi : 16h à 19h

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAU

- > RAM1**
 Chapareillan, Saint Maximin, Pontcharra
 06 73 80 15 46
- > RAM 2**
 Barraux, La Buissière, La Flachère, Le Cheylas, Sainte-Marie-d'Alloix
 06 88 87 76 26
- > RAM 3**
 Saint-Bernard-du-Touvet, La Terrasse, Lumbin, Saint-Hilaire-du-Touvet, Saint-Pancrasse
 06 86 63 55 99
- > RAM 4**
 Tencin, La Pierre, Le Champ-Près-Frogès
 06 38 10 94 52
- > RAM 5**
 Bernin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, Biviers, montbonnot St-Martin
 06 73 09 35 85

MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

- Lundi** de 8h à 12h et de 16h à 18h
Mardi de 8h à 12h
Mercredi de 8h à 12h
excepté le quatrième mercredi du mois, remplacé par le samedi de cette même semaine
Jeudi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 16h à 18h
Samedi de 8h à 12h
le quatrième samedi du mois uniquement
- Pour rencontrer le maire, prendre rendez-vous au secrétariat (04 76 97 32 13).

CENTRES DE LOISIRS INTERCOMMUNAU

- > Le Touvet**
 « les Grappaloups », le Clos Schmitt
 04 76 92 36 11
- > Saint-Maximin**
 Chemin de La Mas
 09 77 39 49 74
- > Tencin**
 118 allée du Pré sec
 06 33 45 75 79
- > La Combe de Lancey**
 La Chapelle
 04 76 89 84 19 ou
 06 37 77 58 39

MULTI-ACCUEILS INTERCOMMUNAU

- > Lumbin**
 « les lumbout'Choux »
 Chemin Pouliot - Champ Ferrand
 04 76 92 46 15
- > La terrasse**
 « La courte échelle »
 le Bocage, route du Lac
 04 76 97 26 92
- > Champ-près-Frogès**
 « La ronde des p'tits Poucets »
 Les Eymins
 04 76 68 89 83
- > Saint-Hilaire du Touvet**
 « Les 3 quenettes »
 2 chemin de la vieille école, Maison de la Petite Enfance
 04 76 68 77 05
- > Le Versoud**
 « Les pitchous »
 181, rue Anatole France
 04 76 52 33 39
 Et « Les petits loups », 187, rue des Deymes
 04 76 77 39 68

HORAIRES DES DECHETTERIES

Horaires d'ouverture	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
*18h en hiver, 19h en été						
PONTCHARRA Impasse Denis Papin	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
FRANCIN Lieu dit île Besson	14h - 18h*	14h - 18h*	14h - 18h*	8h - 12h	14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
LE CHEYLAS La Rolande	14h - 18h*	8h-12h		8h - 12h		8h - 12h 14h - 18h*
ST PIERRE D'ALLEVARD La Ronzière	8h - 12h 14h - 18h*		14h - 18h*		14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*
VILLARD-SALLET Route départementale 925	14h - 18h*		14h - 18h*		8h - 12h 14h - 18h*	8h - 12h 14h - 18h*

Déchèteries fermées les jours fériés

Enquête Symbhi

L'Enquête Symbhi introduite dans ce bulletin municipal concernant l'usage et la pratique des berges de l'Isère peut être retournée au secrétariat de mairie avant le 1^{er} septembre 2015 ou envoyée directement aux adresses indiquées sur l'enquête.

Nous remercions par avance votre participation.



PLU
plan local d'urbanisme

PLU Enquête publique

L'enquête publique se déroulera du 22 septembre au 27 octobre.

Le commissaire enquêteur assurera trois permanences en mairie pour recevoir vos doléances :

*Le 22 septembre de 9h30 à 12h30
 Le 26 septembre de 9h30 à 12h30
 Le 27 octobre de 16h à 19h*

Nos artisans, commerçants et producteurs ...

Les Fruits des Dauphins

Vente directe

Fruits, Noix,
Légumes, Jus...



446. Rue De Granges
38530 La Buisnière
Tel : 04 76 08 55 33
www.lesfruitsdesdauphins.com

BATTERIES 38

Particuliers Professionnels

VARTA POWERZONE



Spécialiste en énergie mobile

• CHARGEURS • PILES • ACCUMULATEURS

R.D. 1090 - LA BUISSIÈRE
PONTCHARRA **04 76 97 55 27**

CARRON Thierry

**Maçonnerie - Terrassement
T P - Rénovation**



Tél / Fax 04 76 97 60 83
Port. 06 09 55 25 83
sarl.carronthierry@orange.fr
73 route du Boissieu
38530 La Buisnière

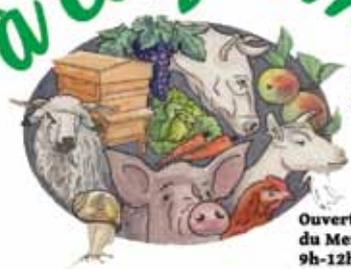
Orchidee Paysage



- Création
- Entretien
- Élagage
- Plantation
- Petite maçonnerie
- Bassins

562, rue des Granges - 38530 La Buisnière
06 47 74 35 37 - 06 50 78 18 43

à la ferme



RN 90
38530 La Buisnière
Tél : 04 76 71 99 67

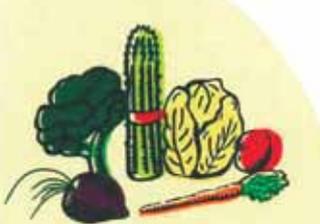
Ouvert
du Mercredi au Vendredi
9h-12h / 15h-19h
Le Samedi 9h-12h / 15h-19h



Les Charpentes Du Granier
Maison DURIF depuis 1931
phdurif@wanadoo.fr

Mr Durif
charpente couverture zinguerie
ossature bois,

06 08 57 01 04
222 Chemin de Cognin
38530 La Buisnière



A & D & G GRANGE
Producteurs de fruits

contact@iserevergers.fr
site : iserevergers.fr

RD 1090 - N°139
Les Vergers de la Peyrat
38530 LA BUISSIÈRE

EARL DES ACACIAS
Les Fruits & Les Légumes de chez nous

FAX /REP 04 76 08 56 59

SCIERIE MOSCA

BOIS DE CHARPENTE
BOIS DE CHAUFFAGE



97 route du Chatelard
38530 LA BUISSIÈRE

Tél : 04 76 97 61 95
Fax : 04 76 68 31 77

scieriemosca@gmail.com

Pontcharra Automobiles / 04.76.97.86.70

l'Expert Auto'mobile / 06.45.70.02.86
www.expert-domicile.fr
expertautodomicile@gmail.com

Anne So traiteur / 06.61.92.94.03
annesophiecoquand@yahoo.fr

Grésinoix /04.76.92.37.45 / 06.06.52.17.32
gresinoix@gmail.com

Affutage Lapierre / 04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84
veronique.lapierre38@orange.fr